

Service Livrets

Francisation de Pur-Sang de course nés à l'étranger : 62,40 €

Isabelle TORA: itora@france-galop.com / tél 01 49 10 20 74 / fax 01 49 10 20 66

Documents nécessaires

- Document d'identification visé par l'autorité hippique étrangère concernée
- Relevé de signalement graphique et descriptif établi par un vétérinaire français agréé
- Copie du formulaire d'implantation du transpondeur par un vétérinaire français
- Chèque de banque française à l'ordre de France Galop ou autorisation de débiter un compte France Galop ou virement bancaire

Si Pur-Sang pour compétitions équestres :

- Formalités d'importation en France **obligatoires** pour tout reproducteur (mâle / femelle)
- Après francisation, envoyer à l'IFCE : document d'identification + demande enregistrement compétitions + déclaration sur l'honneur de propriété + chèque de 60€ à l'ordre de l'IFCE